



Communiqué de presse

25/21

Montreuil, le 11 mars 2021.

Toutes et tous rassemblé.e.s pour dire STOP à la criminalisation des syndicalistes !

La crise sanitaire inédite que nous traversons a eu des conséquences désastreuses sur les personnels et les résident.e.s dans bons nombres d'établissements pour personnes âgées et EHPAD.

Notre camarade délégué syndical central CGT de KORIAN a dénoncé dans une émission télévisée à grande écoute du 18 novembre 2020, la gestion calamiteuse de la crise Covid-19 dans les EHPAD du groupe KORIAN. En réaction à ce reportage, Korian a porté plainte, après l'émission, contre notre camarade, la rédaction et les journalistes de cette émission.

Notre camarade est convoqué aujourd'hui à 13 h 30 pour l'audience de fixation devant la 17^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris.

Nous ne pouvons que constater le fait qu'alerter au sujet des manquements en termes de qualité de prise en charge de la population et dénoncer les mauvaises conditions de travail du personnel, devient un crime dans notre pays. Alors que cela relève des missions et du rôle essentiel des représentant.e.s du personnel, qui au contraire, doivent être protégé.e.s dans le cadre de leur mandat .

Ce jour, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale et plus largement toute la CGT avec les salarié.e.s de groupe Korian sont rassemblé.e.s autour de leur DSC devant le parvis du tribunal pour crier STOP à la criminalisation de l'action syndicale et lui apporter tout leur soutien !